

Droit du commerce - artisanat

Par **CaroleLaLuciole**, le **29/07/2011** à **14:03**

Bonjour,

J'ai rencontré hier un problème avec un serrurier pour une ouverture de porte.

Je contacte une société par téléphone, en ayant la confirmation que leur tarif annoncé sur leur site internet est de 45 euros quel que soit le type d'ouverture.

Le serrurier se déplace à mon domicile, intervient pendant quelques minutes (10 minutes maximum), à l'issue duquel il m'a annoncé qu'il faut "casser la serrure" et que cela coûte 400 euros pour la serrure avec en plus les frais d'ouverture de porte et de montage. Il a alors insisté sur le fait que mon assurance rembourserait tout.

Cependant, je refuse cette opération, et malgré le fait que la porte ne soit pas ouverte, il demande 60 euros de frais de déplacement si je veux une facture, ou 45 euros, si je ne veux pas de facture. Je refuse de payer.

C'est alors qu'un inconnu dans la rue est intervenu de manière pacifique en ma faveur. Le technicien est alors menaçant, me disant que je vais avoir des problèmes et que mon appel téléphonique a été enregistré.

Aujourd'hui, la société m'appelle pour me dire que leur technicien s'est fait agresser par l'inconnu (ce que je réfute) et me réclame les 60 euros de frais de déplacement.

Je peux contacter la personne qui est intervenu en ma faveur.

Que dois-je faire ?

Carole